

## Mode d'emploi

Numéro d'homologation fédéral : W-6060

### DELAN® WG

#### Fongicide

Substances actives : 700 g/kg de dithianon (% en poids : 70)

Mode d'action (groupe FRAC) : M9

Formule : Granulés hydrodispersibles (WG)

Taille du conditionnement : 5 kg

**Fongicide de contact pour la culture des fruits et des baies, du houblon, des plantes ornementales et de la vigne**

#### APPLICATION

##### Mode d'action

Delan WG déploie une action globale contre de nombreuses maladies fongiques sans pour autant présenter un risque de résistance. Il s'agit d'un fongicide de contact conçu pour une utilisation préventive et empêchant la germination des spores.

Des dépôts de la substance active adhèrent de manière stable et uniforme sur les plantes, où ils forment une couche de pulvérisation résistante à la pluie. Ces dépôts de substance active sont constamment réactivés par les précipitations et la rosée et garantissent ainsi une action fiable et de longue durée.

La dose d'application recommandée par BASF doit impérativement être respectée.

##### Spectre d'action

Pour les fruits à pépins contre : Tavelure des arbres fruitiers à pépins

Pour les cerises contre :  
Cylindrosporiose du cerisier  
Maladie criblée des Prunus  
Pourriture amère des cerises

Pour les pêcheurs contre :	Cloque du pêcher Maladie criblée des Prunus Tavelure noire du pêcher
Pour les prunes contre :	Maladie des pochettes du prunier Rouille du prunier ( <i>Tranzschelia pruni-spinosae</i> )
Pour les groseilles contre :	Colletotrichum Anthracnose des espèces de Ribes Rouille des espèces de Ribes
Pour les framboises et les mûres contre :	Maladies des rameaux Rouille
Pour la vigne contre :	Mildiou ( <i>Plasmopara viticola</i> ) Rougeot ( <i>Pseudopezicula tracheiphila</i> ) Excoriose
Pour le houblon contre :	Mildiou ( <i>Pseudoperonospora humuli</i> )
Cultures florales et plantes vertes :	Maladies fongiques des feuilles Mildious des plantes ornementales Rouilles des plantes ornementales
Arbres et arbustes (hors forêt) :	Maladies fongiques des feuilles Mildious des plantes ornementales Rouilles des plantes ornementales
Azalée	Cloque des azalées
Rosier :	Maladies fongiques des feuilles Mildiou et rouille du rosier Maladie des taches noires du rosier

## RECOMMANDATIONS D'APPLICATION ET INDICATIONS

### Culture des baies

Contre le *Colletotrichum* sur cassis et groseilles à grappes

**Concentration :** 0.05 %

**Dosage :** 0.5 kg/ha

18.09.2024

Application du débourrement jusqu'à la floraison, en fonction des conditions météorologiques, à intervalle de 7 à 10 jours.

*Contre la rouille des espèces de Ribes sur cassis et groseilles à grappes et contre l'anthracnose des espèces de Ribes sur groseilles à maquereau (plein air)*

**Concentration :** 0.07 %

**Dosage :** 0.7 kg/ha

**Délai d'attente :** 14 jours

Application en cas de risque d'infection à partir du stade BBCH 69. 2 traitements au maximum par culture et par an à au moins 14 jours d'intervalle.

*Contre les maladies des rameaux et rouilles sur les mûres et les framboises*

**Concentration :** 0.07 %

**Dosage :** 0.7 kg/ha

**Délai d'attente :** 14 jours

Application en cas de risque d'infection. 3 traitements au maximum par culture et par an.

### **La culture fruitière**

*Contre la tavelure sur les fruits à pépins*

**Concentration :** 0.05 %

**Dosage :** 0.8 kg/ha

Le traitement doit s'effectuer de manière préventive. Pour les variétés sensibles, et en cas d'infestation l'année précédente, un traitement doit être planifié en temps voulu au moment du débourrement.

La protection fongicide doit être renouvelée régulièrement en fonction des conditions météorologiques et de la croissance des nouvelles pousses. Les traitements avec Delan WG sont autorisés jusqu'à la fin du mois de juin.

Les meilleurs degrés d'efficacité sont atteints par une application intervenant immédiatement avant toute survenue d'infection. La croissance des feuilles doit être prise

18.09.2024

en considération lors du calcul des intervalles de pulvérisation. La croissance des feuilles n'est pas protégée entre les applications, de sorte que, en cas de conditions météorologiques propices aux infections, les intervalles de pulvérisation doivent être réduits.

Pour l'application combinée contre le mildiou de la pomme et la tavelure, nous recommandons l'emploi en mélange de cuve avec Bellis® (0.05 %, 0.8 kg/ha).

*Contre la maladie criblée, la cylindrosporiose du cerisier et la pourriture amère des cerises*

<b>Concentration :</b>	<b>0.05 %</b>
<b>Dosage :</b>	<b>0.8 kg/ha</b>
<b>Délai d'attente :</b>	<b>3 semaines</b>

Contre la maladie criblée, dans les zones d'infestation connues, en cas de conditions météorologiques humides, un premier traitement doit être effectué au moment du débourrement, suivi d'un deuxième traitement dans un intervalle de 10 à 14 jours. En fonction des conditions météorologiques, d'autres pulvérisations peuvent être nécessaires jusqu'au développement du fruit.

Contre la cylindrosporiose, dans les zones d'infestation connues, après le déroulement des feuilles et en cas de conditions météorologiques humides, un traitement préventif comprenant deux à trois applications doit être effectué. Lorsque les étés sont très humides, il est recommandé de procéder à une pulvérisation post-récolte.

Contre la pourriture amère, et en fonction des conditions météorologiques, il est recommandé de procéder à une pulvérisation directement après la floraison et à une deuxième pulvérisation au moment où les fruits changent de couleur pour passer du vert au jaune.

*Contre la maladie criblée des Prunus sur les pêchers / nectarine*

<b>Concentration :</b>	<b>0.04 %</b>
<b>Dosage :</b>	<b>0.7 kg/ha</b>
<b>Délai d'attente :</b>	<b>28 jours</b>

18.09.2024

2 traitements au maximum par culture et par an.

*Contre la tavelure noire du pêcher Prunus sur les pêchers / nectarine*

**Concentration :** 0.03 %

**Dosage :** 0.5 kg/ha

**Délai d'attente :** 28 jours

2 traitements au maximum par culture et par an.

*Contre la cloque du pêcher sur les pêchers / nectarine*

**Concentration :** 0.03 %

**Dosage :** 0.5 kg/ha

**Délai d'attente :** 28 jours

Traitement aux stade 10-31 (BBCH). 3 traitements au maximum par culture et par an.

*Contre la maladie des pochettes du prunier*

**Concentration :** 0.05 %

**Dosage :** 0.8 kg/ha

Une seule application dès l'éclosion des bourgeons jusqu'au début de la floraison.

*Contre la rouille du prunier*

**Concentration :** 0.05 %

**Dosage :** 0.8 kg/ha

**Délai d'attente :** 3 semaines

Les infections peuvent, du fait de la chute précoce des feuilles, avoir un effet négatif sur la qualité des fruits ainsi que sur le rendement au cours de l'année suivante. Le traitement s'effectue par conséquent, dans les zones d'infestation connues, via des pulvérisations préventives à partir de la mi-juin jusqu'à la fin du mois de juin, au plus tard cependant au moment du début de l'infestation.

### **Applications dans la viticulture**

18.09.2024

*Contre le rougeot*

**Concentration :** **0.075 %**

**Dosage :** **0.6 kg/ha**

Traitement préventif en cas de risques d'infection ou sur conseil du service d'avertissement à partir du déroulement de la 2<sup>e</sup> feuille. Répétition en fonction de la croissance de nouvelles pousses, à intervalle de 7 à 8 jours, jusqu'au stade 55 de l'échelle BBCH (stade G).

*Contre l'excoriose de la vigne*

**Concentration :** **0.075 %**

**Dosage :** **0.6 kg/ha**

Traitement préventif en cas de risques d'infection ou sur conseil du service d'avertissement au débourrement (BBCH 7 – 10 ; Stade C-D).

*Contre le mildiou de la vigne*

**Concentration :** **0.05 %**

**Dosage :** **0.8 kg/ha**

Traitements avant et après la floraison, jusqu'à la mi-août au plus tard, à intervalle de 7 à 10 jours.

### **Applications dans la culture du houblon**

*Contre le mildiou du houblon*

**Concentration :** **0.05 %**

**Délai d'attente :** **2 semaines**

18.09.2024

Le traitement s'effectue en cas de risques d'infection ou sur appel du service d'avertissement. La couche de pulvérisation doit, en fonction des conditions météorologiques, être renouvelée tous les 8 à 10 jours jusqu'à deux semaines avant la récolte.

### **Applications dans la culture de plantes ornementales**

*Contre les maladies fongiques des feuilles, le mildiou des plantes ornementales, la rouille des plantes ornementales des arbres et plantes arbustives (sauf forestier), cultures florales et plantes vertes*

**Concentration :** **0.05 %**

*Contre la maladie de la cloque des azalées*

**Concentration :** **0.05 %**

*Contre les maladies fongiques des feuilles, le mildiou du rosier, la rouille du rosier, la maladie des taches noires du rosier*

**Concentration :** **0.05 %**

Les traitements doivent être effectués de manière préventive en cas de risques d'infection ou sur appel du service d'avertissement. La couche de pulvérisation doit, en fonction des conditions météorologiques ou de la gestion de l'eau, être renouvelée régulièrement.

## APPLICATIONS AUTORISEES

<b>Culture</b>	<b>Agent pathogène / action</b>	<b>Instructions de dosage</b>	<b>Charges</b>
Cassis, groseilles à grappes	Colletotrichum	Concentration : 0.05 % Dosage : 0.5 kg/ha Application : du débourrement à la floraison	1,2,3,4,5
Plein air : Cas- sis, groseilles à grappes	Rouille des espèces de Ribes	Concentration : 0.07 % Dosage : 0.7 kg/ha Délai d'attente : 14 jours Application : dès le stade BBCH 69	2,3,4,5,6, 7,8,9,10
Framboise	Maladies des rameaux du framboisier Rouille des framboisiers	Concentration : 0.07 % Dosage : 0.7 kg/ha Délai d'attente : 14 jours Application : En cas de risque d'infection	3,4,5,6,7, 8,10,11, 12,13,14
Plein air : gro- seilles à ma- quereau	Anthraxose des espèces de Ribes	Concentration : 0.07 % Dosage : 0.7 kg/ha Délai d'attente : 14 jours Application : dès le stade BBCH 69	2,3,4,5,6, 7,8,9,10
Mûre	Maladies des rameaux des ronces Rouille des ronces	Concentration : 0.07 % Dosage : 0.7 kg/ha Délai d'attente : 14 jours Application : En cas de risque d'infection	3,4,5,6,7, 8,10,11, 13,14,15
Cerisier	Cylindrosporiose du cerisier Maladie criblée des Prunus Pourriture amère des cerises	Concentration : 0.5 % Dosage : 0.8 kg/ha Délai d'attente : 3 Semaines	3,4,5,6,8, 16
Fruits à pépins	Tavelure des arbres fruitiers à pépins	Concentration : 0.05 % Dosage : 0.8 kg/ha Application : À partir du bourgeon- nement jusqu'à la fin juin	3,4,5,6,16, 17
Pêcher / nec- tarine	Cloque du pêcher	Concentration : 0.03 % Dosage : 0.5 kg/ha Délai d'attente : 28 jours Application : stade 10-31 (BBCH)	3,4,5,6,7, 8,16,18
Pêcher / nec- tarine	Maladie criblée des Prunus	Concentration : 0.04 % Dosage : 0.7 kg/ha Délai d'attente : 28 jours	3,4,5,6,7, 8,16,19
Pêcher / nec- tarine	Tavelure noire du pêcher	Concentration : 0.03 % Dosage : 0.5 kg/ha Délai d'attente : 28 jours	3,4,5,6,7, 8,16,19

<b>Culture</b>	<b>Agent pathogène / action</b>	<b>Instructions de dosage</b>	<b>Charges</b>
Prunier (Pruneau / prune)	Maladie des pochettes du prunier	Concentration : 0.05 % Dosage : 0.8 kg/ha Application : traitement unique de l'éclosion du bourgeon jusqu'en début de floraison	3,4,5,6,8,16
Prunier (Pruneau / prune)	Rouille du prunier	Concentration : 0.05 % Dosage : 0.8 kg/ha Délai d'attente : 3 Semaines	3,4,5,6,8,16
Vigne	Excoriose de la vigne	Concentration : 0.075 % Dosage : 0.6 kg/ha Application : BBCH 7-10 (Stade C-D)	1,3,4,5,20,21,22
Vigne	Mildiou de la vigne	Concentration : 0.05 % Dosage : 0.8 kg/ha Application : traitements pré- et post-floraux jusqu'à mi-août au plus tard	1,3,4,5,21,22,23
Vigne	Rougeot parasitaire de la vigne	Concentration : 0.075 % Dosage : 0.6 kg/ha Application : jusqu'au BBCH 55 (stade G)	1,3,4,5,21,22,24
Houblon	Mildiou du houblon	Concentration : 0.05 % Délai d'attente : 2 Semaines	3,4,5,6
Arbres et arbustes (hors forêt)	Maladies fongiques des feuilles Mildious des plantes ornementales Rouilles des plantes ornementales	Concentration : 0.05 %	3,4,5,6
Azalées	Cloque des azalées	Concentration : 0.05 %	1,3,4,5
Cultures florales et plantes vertes	Maladies fongiques des feuilles Mildious des plantes ornementales Rouilles des plantes ornementales	Concentration : 0.05 %	1,3,4,5
Rosier	Maladies fongiques des feuilles du rosier	Concentration : 0.05 %	1,3,4,5

Culture	Agent pathogène / action	Instructions de dosage	Charges
	Mildiou du rosier Rouille du rosier Maladie des taches noires du rosier		

### Charges et remarques :

1. SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation.
2. Le dosage indiqué se réfère au stade "mise à fruits (50 - 90% des inflorescences ont des fruits visibles)" ; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter.
3. Préparation de la bouillie : Porter des gants de protection + une tenue de protection + des lunettes de protection ou une visière. Application de la bouillie : Porter des gants de protection + une tenue de protection. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.
4. Travaux successifs : porter des gants de protection + une tenue de protection (au minimum une chemise à manches longues + des pantalons) jusqu'à 48 heures après l'application du produit.
5. SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 1 point selon les instructions du service d'homologation.
6. SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 50 m par rapport aux eaux de

18.09.2024

surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation.

7. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).
8. Ne pas appliquer en tout plus de 1680 g par hectare de la substance active dithianon par parcelle et année.
9. 2 traitements au maximum par culture et par année avec un intervalle d'au moins 14 jours.
10. Quantité de bouillie : 230 - 600 l/ha.
11. 3 traitements au maximum par culture et par année.
12. Pour les framboises d'été, le dosage indiqué se réfère au stade "début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes" ; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Pour les framboises d'automne, le dosage indiqué se réfère aux haies d'une hauteur comprise entre 150 et 170 cm ; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter.
13. En cas d'utilisation dans une serre, celle-ci doit être aérée soigneusement avant d'y entrer à nouveau.
14. À la fin de la période nécessaire pour le traitement : la serre doit être aérée soigneusement avant d'y entrer à nouveau.
15. Pour les mûres, le dosage indiqué se réfère au stade "début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes" ; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter.

18.09.2024

16. Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m<sup>3</sup> par ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au volume des arbres.
17. Traitements après la floraison : ne pas appliquer en tout plus de 3400 g par hectare de la substance active dithianon par parcelle et année.
18. 3 traitements au maximum par parcelle et par année.
19. 2 traitements par parcelle et par année au maximum.
20. Le dosage mentionné se réfère au stade BBCH 07-10 (C-D) avec une quantité de bouillie de référence de 800 l/ha (base de calcul).
21. Pas de traitement de raisin de table.
22. 8 traitements au maximum par parcelle et par année avec un produit contenant la substance active dithianon.
23. Le dosage mentionné se réfère au stade BBCH 71-81 (J-M, post floraison) avec une quantité de bouillie de référence de 1600 l/ha (base de calcul) ou à un volume de la haie foliaire de 4'500 m<sup>3</sup> par ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au volume de la haie foliaire.
24. Le dosage mentionné se réfère au stade BBCH 55 (G) avec une quantité de bouillie de référence de 800 l/ha (base de calcul).

## **TECHNIQUE D'APPLICATION**

### **I. Prévention de résidus**

Ne jamais appliquer plus de bouillie de pulvérisation que ce qui est nécessaire. Vider complètement le récipient, le rincer avec de l'eau, ajouter l'eau de rinçage à la bouillie de pulvérisation ! Diluer les résidus de liquide de pulvérisation résultant inévitablement de l'application selon une proportion 1:10, et les appliquer sur la surface traitée.

Il convient que le nettoyage soit effectué immédiatement après la fin des opérations de pulvérisation.

En cas d'interruption planifiable de longue durée des opérations de pulvérisation (pendant la nuit, p. ex.), il convient que la cuve de pulvérisation soit remplie de manière telle que le liquide de pulvérisation préparé puisse être complètement utilisé lors du dernier passage.

Pour le rinçage optimal de la cuve, nous recommandons la mise en œuvre d'un nettoyage intérieur continu. Il convient, en fonction du partenaire de mélange utilisé dans la cuve et de la présence, ou non, de dépôts secs sur la paroi intérieure du récipient de pulvérisation, d'ajouter un produit de nettoyage à l'eau de rinçage.

## II. Application du liquide de pulvérisation

1. Remplir la cuve dans une proportion allant de 1/2 aux 3/4 avec de l'eau.
2. Verser Delan WG dans la cuve.
3. Ajouter, le cas échéant, un partenaire de mélange.
4. Remplir la cuve avec de l'eau et actionner l'agitateur afin de répartir le produit de manière homogène dans le liquide de pulvérisation.

Porter des gants de protection, un vêtement de protection et des chaussures fermées lors de l'application de la bouillie de pulvérisation.

## III. Technique de pulvérisation

Tester et étalonner régulièrement les équipements de pulvérisation sur le banc d'essai !

Delan WG peut être appliqué avec le matériel de pulvérisation ou d'atomisation usuel. La concentration recommandée s'applique à la procédure de pulvérisation (1 fois) pour 400–1 600 l/ha de bouillie de pulvérisation (respecter les recommandations régionales). Lors de la procédure d'atomisation, la concentration doit être relevée proportionnellement à la quantité d'eau réduite.

Si, lors de l'application de la bouillie de pulvérisation, le contact avec le produit phytosanitaire ne peut être évité (via le brouillard de pulvérisation, p. ex.), il est alors impératif d'utiliser des gants de protection, un vêtement de protection, des chaussures

fermées ainsi que d'autres équipements de protection appropriés (visière, couvre-chef, p. ex.).

## **Miscibilité**

Delan WG est miscible avec Bellis<sup>®</sup>, Cantus<sup>®</sup>, Forum<sup>®</sup>, Kumulus<sup>®</sup> WG, Regalis<sup>®</sup> Plus, Vivando<sup>®</sup> et Zenar<sup>®1</sup>.

En cas de mélanges multiples, il convient de transformer auparavant les préparations en poudre des partenaires de mélange en pâte, de manière séparée et dans un récipient approprié. Appliquer immédiatement le liquide de pulvérisation après l'avoir préparé.

Pour les mélanges triples de Delan WG + partenaire contre le mildiou + partenaire contre le botrytis, veuillez-vous adresser à nos services d'expertise-conseil (Tel. : 01805-11-56 56).

Afin de protéger les fruits à pépins contre une détérioration des cultures, ne procéder à aucun mélange avec de l'huile d'été après le débourrement. Il convient de respecter un intervalle de 5 jours entre une application d'huile et un traitement avec Delan WG.

Dans les vignes, pour la variété Trollinger, ne pas appliquer Delan WG conjointement avec des produits présentant une formulation CE.

Dans les mélanges en cuve, les champs d'application et les dispositions d'application définis pour le partenaire de mélange et autorisés par l'autorité d'homologation doivent être respectés.

## Conseils de sécurité pour la manipulation

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

### Symboles et indications de dangers :

Identificateur clé	GHS05	GHS06	GHS08	GHS09
Symbole				
Identificateur danger	Corrosif	Très toxique	Dangereux pour la santé	Dangereux pour le milieu aquatique

**Mention d'avertissement :** danger

### Signalisation de danger :

EUH 401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseil de Prudence :

P101	En cas de consultation d'un médecin, montrez-lui le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
SP 1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. / Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

P103 Lire l'étiquette avant toute utilisation.

### **Conseil de Prudence (Prévention) :**

- P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
- P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les dispositions de sécurité.
- P261 Évitez d'inhaler de la poussière.
- P264 Après manipulation, se laver soigneusement avec de l'eau et du savon.
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux ou du visage.

### **Conseils de prudence (Intervention) :**

- P301 + P330 EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche.
- P303 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : laver abondamment à l'eau et au savon.
- P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
- P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P391 Recueillir le produit répandu.
- P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

### **Conseils de Prudence (Stockage) :**

- P405 Garder sous clef

### **Conseil de Prudence (Elimination) :**

P501 Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

### **Description des premiers secours**

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable. Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Après inhalation : Repos, air frais, secours médical. Inhaler immédiatement une dose-aérosol de corticostéroïde.

Après contact avec la peau : Laver aussitôt à fond avec beaucoup d'eau, pansement protecteur stérile, consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux : Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

Après ingestion : Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.

**Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** : Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

### **Service d'urgence en cas d'intoxications :**

Tox Info Swiss, téléphone 145 ou 044 251 51 51.

Pour information relative aux comportements appropriés en cas d'accident (incendie, accident, etc.) le service des sapeurs-pompiers de l'usine BASF de Ludwigshafen est joignable 24 heures sur 24 au numéro de téléphone 0049-621-604 33 33.

### **ÉLIMINATION DES DÉCHETS**

Ne pas réutiliser les emballages vides.

18.09.2024

Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et remis au service d'enlèvement des déchets.

Déposer les résidus de produits phytosanitaires en vue de leur élimination dans leur emballage d'origine auprès d'une déchetterie communale, d'un centre de collecte pour déchets spéciaux ou auprès du point de vente de ceux-ci.

Éviter toute pollution des eaux avec le produit, des résidus de bouillie, de l'eau de rinçage et la dérive.

La réutilisation de l'emballage est interdite.

## **CONSIGNES D'APPLICATION GÉNÉRALE / RESPONSABILITÉ**

Les données figurant dans la présente fiche d'information se fondent sur nos connaissances et nos expériences actuelles ; elles sont conformes aux indications de l'autorité d'homologation. Vu la multitude d'influences possibles lors de la manipulation et de l'utilisation de notre produit, elles ne dégagent pas l'utilisateur de procéder à ses propres contrôles et essais. Dans la mesure où nous n'avons aucun contrôle sur le stockage et l'application du produit et où nous ne pouvons pas prévoir toutes les situations y afférentes, nous déclinons toute responsabilité découlant d'un stockage et d'une application inappropriés.

L'application du produit dans des domaines d'application qui ne sont pas décrits dans la fiche d'information du produit, notamment dans d'autres cultures que celles qui y sont mentionnées, n'est pas contrôlée par nos soins. Cela vaut tout particulièrement pour les applications qui sont couvertes par une homologation ou un agrément émanant de l'autorité d'homologation, mais qui ne sont pas recommandées par nos soins. Nous déclinons par conséquent toute responsabilité pour les dommages éventuels découlant d'une telle application.

De nombreux facteurs, tout particulièrement des facteurs liés aux conditions locales ou régionales, peuvent affecter l'action du produit. Ces facteurs comprennent notamment les conditions climatiques et édaphiques, les variétés de plantes cultivées, la rotation des cultures, les délais de traitement, les doses d'application, les mélanges avec d'autres produits non conformes aux données susmentionnées en ce qui concerne la miscibilité, l'apparition d'organismes résistants aux substances actives (tels que des souches fongiques, des plantes, des insectes, p. ex.), la technique

18.09.2024

de pulvérisation, etc. Dans des conditions particulièrement défavorables, une modification de l'efficacité du produit ou un endommagement des plantes de culture ne sauraient être exclus. Ni BASF ni notre partenaire de distribution ne sauraient endosser quelque responsabilité que ce soit pour lesdites conséquences. L'utilisateur de notre produit engage sa propre responsabilité quant au respect de droits de propriété industrielle éventuels, de lois et de dispositions existantes ainsi que des indications comprises dans l'homologation du produit et dans la fiche d'information relative au produit. Les données et les informations figurant au présent document peuvent toutes être modifiées sans préavis.

® = Marque déposée de BASF

®<sup>1</sup> = Marque déposée de Syngenta Agro AG